

Liste des membres du personnel ayant 25 années de présence au CERN

AMATO Giovanni
BERTIN Gérard
BLYTHE Frank
BOIS Daniel
BONAUDI Franco (Dr)
BRIANTI Giorgio (Dr)
CHEVALLIER Jean
DE MODZELEWSKA Eliane (Mme)
DE RAAD Bastiaan (Dr)
DE WINTER Julienne (Mme)
DIERAUER Georgette (Mlle)
DINKEL Georges
DONNET Roland
FIDECARO Giuseppe (Prof.)
FREEMAN John
GABARDO Jean
GALLAY Jean-Claude
GAMBLE Bastian William
GEIBEL Johannes
GERMAIN Claude (Dr)
GOLDSCHMIDT-CLERMONT Luisella (Mme)
GOLDSCHMIDT-CLERMONT Yves (Dr)
HAGEDORN Rolf (Dr)
HANNEY Patricia (Mlle)
HEDIN Bengt (Dr)
HINE Mervyn G.N. (Dr)

KLEINPETER Christine (Mme)
KRIENEN Frank
LEROUX Jacques
MARCELIN Jean-Pierre
MAZZONE Luigi
MIELE Pasquale (Dr)
NIKLAUS Marcel
NUSSLI René
OBERLI René
PETRUCCI Guido (Dr)
REDARD Jacques
RESEGOTTI Lorenzo (Dr)
ROSSET Gérard
SARKISSIAN Georges
SCHNEIDER Fritz (Dr)
SCHNELL Wolfgang (Dr)
SENET Monique (Mlle)
SERRAS Germinal
SIEGFRIED Rudolf
STAHLI Roger
STANDLEY Peter (Dr)
SUSINI Alfredo (Dr)
TIECHE Constant
TINGUELY Roger
VIONNET Louis
ZILVERSCHOON Cornelis (Dr)

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

OFFICIAL NEWS

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading

COMITE CONSULTATIF PERMANENT

Le Comité s'est réuni le 2 octobre 1979.

1. En réponse à une demande de l'Association du Personnel, les règles juridiques régissant la représentation syndicale en France et en Suisse ont été rappelées. Le CERN, en tant qu'Organisation internationale, est tenu de respecter la Convention établissant le Laboratoire, les conditions d'utilisation des terrains mis à sa disposition par les Etats-hôtes et les buts assignés à l'Organisation par le Conseil. Ces dispositions excluent toute intervention de syndicats sur le domaine du CERN mais ne limitent nullement l'activité syndicale au sein des entreprises fournissant un appui industriel, conformément à leur propre législation nationale et dans leurs locaux. (Voir également la rubrique Association du Personnel dans ce même Bulletin.)
2. Le Comité a donné son accord à la liste des conférences proposées pour la saison prochaine, sous réserve de l'approbation du Directeur général.
3. Le Comité a donné son accord aux dons aux sociétés et associations locales pour 1979.
4. Le Président a présenté les résultats de la septième réunion du RESCO résumés dans le précédent Bulletin hebdomadaire.

STANDING ADVISORY COMMITTEE

The above Committee met on 2 October 1979.

1. In reply to a request from the Staff Association, the legal position was given outlining the rules governing trade union representation in Switzerland and France; CERN, as an international Organization, was required to comply with the Convention governing the setting-up of the Laboratory, the use of the land put at its disposal by the Host States, and the agreed objectives of the Organization as laid down by the Council. These excluded activities on the CERN site by the trade unions, but in no way restricted union activity within the firms providing industrial support, according to their own national laws and on their premises. (See also the Staff Association section of this Bulletin.)
2. A list of conferences which it was proposed to hold over the next year was agreed, subject to approval by the Director-General.
3. Contributions to local societies and associations were agreed for the year 1979.
4. The Chairman reported on the results of RESCO/7, as summarized in the previous Weekly Bulletin.

5. Le sous-groupe RESCO sur les pensions se réunira le 23 octobre et les documents de travail et présentations graphiques des données qui lui seront soumis ont été examinés et approuvés.

6. Les documents suivants, établis pour la huitième réunion du RESCO, ont été examinés :

- Projet d'ordre du jour;
- Allocation pour frais d'études;
- Indice des traitements du CERN;
- La protection fonctionnelle;
- Résultats de l'enquête sociale.

L'Association du Personnel a rappelé qu'elle attend des Etats membres des recommandations satisfaisantes sur les points prioritaires (indice et pensions) lors de la prochaine réunion, avant toute autre discussion.

Le Comité a exprimé l'avis que la prochaine réunion du RESCO, les 30 et 31 octobre, serait probablement décisive et s'est accordé sur l'ordre des priorités. Le Président a annoncé que le Directeur général exécutif assistera en personne à la prochaine réunion pour souligner l'importance accordée aux propositions du projet de rapport final.

7. Des objections ont été formulées à la diffusion renouvelée de tracts politiques sur le site. Le Président a répondu que la Direction avait déjà pris position contre de tels abus en se réservant le droit d'arrêter de nouvelles mesures; cette possibilité sera maintenant envisagée.

Pour les représentants de l'Association du Personnel, celle-ci ne saurait être impliquée dans cette affaire.

La prochaine réunion se tiendra le mardi 13 novembre 1979.

5. The RESCO Sub-group on Pensions would meet on 23 October, and the working papers and graphical representation of the data to be put forward were discussed and agreed.

6. The following papers for RESCO/8 were discussed :

- Draft Agenda;
- Education Grant;
- CERN Salary Index;
- Protection of Staff in the Exercise of their Duties;
- Results of the Social Enquiry.

The Staff Association reminded the Committee that at the next meeting it would be looking for satisfactory recommendations from the Member-States on the priority issues (salary index and pensions) prior to any further discussion.

It was agreed that the next meeting of RESCO on 30/31 October was likely to be decisive, and priorities were agreed. The Chairman announced that the Executive Director-General would attend the next meeting, in person, to emphasize the importance given to the proposals contained in the final draft report.

7. Objections were made to the renewed distribution of political tracts on the site. The Chairman replied that the Management had already taken up a position against such abuses, and reserved the right to take further action, and this would now be considered further.

The Staff Association representatives wish to point out that, in their opinion, the Association is in no way concerned.

The next meeting will be on Tuesday, 13 November 1979.

COMMUNIQUE DE LA DIRECTION DU CERN A PROPOS D'UN TRACT POLITIQUE

A la suite de la récente diffusion de tracts politiques sur le site, il est expressément rappelé aux membres du personnel que les Statut et Règlement du Personnel du CERN leur font obligation de s'abstenir de tout acte ou activité incompatible avec leurs fonctions ou de nature à porter préjudice à l'Organisation (Art. I 3.04); parmi ces actes peuvent figurer notamment des activités politiques (Art. I 3.05). L'Article R I 3.03 précise en outre qu'est considérée comme activité politique la participation publique à la vie d'un parti politique.

La Direction du CERN a déjà publié dans le Bulletin hebdomadaire (No. 15/79, semaine du lundi 9 avril) une déclaration rappelant aux membres du personnel les termes de la Convention du CERN selon lesquels, dans l'accomplissement de leurs devoirs, ils ne doivent demander ni recevoir d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité étrangère à l'Organisation.

La Direction du CERN considère la poursuite d'activités politiques sur le site comme une affaire grave et s'estimerait tenue de prendre des mesures s'il était établi que tel ou tel membre du personnel a concouru à la diffusion de tracts politiques sur le domaine du CERN.

STATEMENT BY THE CERN MANAGEMENT ON POLITICAL LEAFLETS

Following the recent distribution of political tracts on the site, members of the personnel are formally reminded they are required by the Rules and Regulations of the Organization to refrain from any act or activity which is incompatible with their functions or prejudicial to the Organization (I 3.04), and that such acts may include, in particular, political activities (I 3.05). Article R I 3.03 further specifies that a political activity shall include public participation in the life of a political party.

The CERN Management has already published a statement in the Weekly Bulletin, (No.15/79, week Monday 9 April), reminding members of the personnel of the extract from the CERN Convention stating that members of the personnel, in the discharge of their duties, shall not seek or receive instructions from any individual government or from any authority external to the Organization.

The CERN Management takes a serious view of the continuation of political activity on the site and would feel obliged to take action if it were established that any member of the personnel were associated with the distribution of political literature within CERN.

COMMISSION EXECUTIVE - RESUME DES DISCUSSIONS

- A sa cinquante-septième réunion, le 27 septembre 1979, la Commission exécutive a tout d'abord approuvé les deux projets d'équipement "Zone de stockage et de contrôle de l'hydrogène liquide pour le site de Prévessin" et "Amélioration de la distribution électrique du SPS"; elle a également approuvé la demande, présentée par la Division EF, de déblocage de crédits sur la réserve des Directeurs généraux pour l'achat d'aimants de rechange destinés au faisceau N3.

La Commission a ensuite consacré une assez longue discussion à la question du recrutement et des objectifs en matière d'effectifs et elle a approuvé la procédure, proposée par la Division du Personnel, qui permettra aux Divisions de prendre des mesures en matière de recrutement (tout d'abord au niveau interne, puis à l'extérieur si nécessaire) dès que leurs prévisions d'effectifs à dix-huit mois deviennent inférieures aux objectifs qui leur ont été fixés. La Commission exécutive a également approuvé les objectifs fixés pour les effectifs de chaque Division en 1980, ainsi que des chiffres provisoires pour 1981, sous réserve d'un examen au cours de l'année prochaine.

Enfin, la Commission a approuvé le calendrier des réunions du premier semestre de 1980. Dans la séance de l'après-midi, plusieurs documents pour le RESCO ont été étudiés et approuvés, y compris certains documents destinés au sous-groupe sur les pensions.

- A sa cinquante-huitième réunion, le 4 octobre 1979, la Commission exécutive a procédé à une première étude des quotas de promotions et des procédures à adopter pour l'Examen du Personnel et des Postes de 1980, y compris la composition des comités interdivisionnaires. La Commission a également étudié un document sur la politique organique et la politique du Personnel au CERN et proposé à son sujet plusieurs modifications.

REVALIDATION DES CARTES DE LEGITIMATION SUISSES

Les fonctionnaires et membres de leur famille qui ont une carte de légitimation suisse dont l'échéance est prévue pour fin décembre 1979, doivent l'envoyer au Bureau des Dossiers du Personnel, Division du Personnel, pour prolonger la validité, avant le 30 novembre 1979.

Aucune attestation ne sera délivrée pour remplacer ces cartes.

Bureau des Dossiers du Personnel
Tél. 3903

EXECUTIVE BOARD SUMMARY

- At its Fifty-seventh meeting on 27 September 1979, the Executive Board first approved the two capital projects on "Liquid Hydrogen Storage and Testing Area for Prévessin Site" and "Amélioration de la Distribution Electrique du SPS", and approved the request from EF Division for money from the DG Reserve to purchase replacement magnets for the N3 beam.

The Board then discussed recruitment and Staff target figures at some length and approved the procedure proposed by Personnel Division which will allow Divisions to initiate recruitment action (first internal then external if necessary) as soon as their personnel strength as projected eighteen months ahead falls below their targets. The Executive Board also approved target figures for 1980 for each Division and provisional 1981 figures, subject to review during the next year.

Finally, the Board approved the Calendar of Meetings for the first half of 1980. In the afternoon session a number of RESCO papers were discussed and agreed including some for the Pensions Sub-Group.

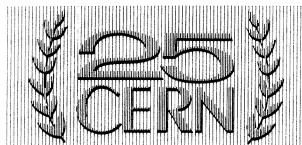
- At its Fifty-eighth Meeting held on 4 October 1979, the Executive Board had a first discussion on the promotion quotas and the procedures to be adopted for the 1980 Staff Review including Panel membership. It also discussed a paper on CERN Organizational and Staff Policy and proposed a number of amendments.

RENEWAL OF SWISS "CARTES DE LEGITIMATION"

Members of the Staff and their families holding Swiss "Cartes de Légitimation" that are due to expire at the end of 1979, should send them to the Personnel Records Office, Personnel Division, for extension of the period of validity, before 30th November 1979.

Attestations will not be issued to replace these cards.

Personnel Records Office
Tel. 3903



JOURNÉE DU PERSONNEL * SAMEDI 29 SEPTEMBRE STAFF DAY * SATURDAY 29 SEPTEMBER

CONCOURS NATURE DU 25^E ANNIVERSAIRE : "CONNAISSEZ-VOUS LES NOMS DE NOS ARBRES ?"

La participation à ce concours de la Journée du Personnel fut vive, mais les organisateurs se sont trouvés dans l'embarras, 25 feuilles de réponses correctes (sans aucune faute) ayant été rendues.

Des livres sur les arbres avaient été prévus comme prix, mais les moyens à disposition ne permettaient de distribuer des livres qu'à la moitié des concurrents gagnants. Il a donc fallu procéder à un tirage au sort.

La première décision du sort fut que les concurrents gagnants devaient avoir un numéro d'ordre impair dans la liste alphabétique. La deuxième décision concernait la distribution des 13 livres - il s'agit de 3 titres différents - sur les heureux gagnants.

Vous trouverez ci-dessous la liste des gagnants avec, en quatrième colonne, les prix attribués (les titres des livres sont indiqués par les initiales des auteurs):

HJ : Hugh Johnson -

"Le grand livre international des arbres"

AQ : Archibald Quartier & Pierrette Bauer-Bovet

"Guide des arbres et arbustes d'Europe"

HV : H. Vedel, J. Lange & G. Luzu -

"Arbres et arbustes de nos forêts et de nos jardins"

Nous rappelons donc que ceux qui ont un numéro d'ordre pair ne recevront hélas pas de prix.

Liste des participants qui ont rendu des feuilles de réponses correctes

<u>No. d'ordre</u>	<u>Nom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Prix</u>
1	AMENDOLA Elena	DD	HJ
2	BRADASCHIA Carlo	EP	*
3	D'ETTORE Benedetto	EP	HJ
4	D'ETTORE Gabriella	EP	*
5	GARDONI Mauro	EP	HV
6	HUNKELER Brigitte	Grand-Lancy	*
7	HUNKELER Ingrid	"	AQ
8	HUNKELER Rolf	"	*
9	HUNKELER Walter	"	HJ
10	LAURENT Gil	Annecy	*
11	LINNECAR Alison	St. Genis-Pouilly	HJ
12	LINNECAR Catherine	"	*
13	MENZIONE Aldo	EP	AQ
14	MERTINA Danielle	FI	*
15	PASSAMONDI Luciano	EP	AQ
16	POSKANZER Art	EP	*
17	RIVELLINI Giuseppe	EP	HJ
18	STUCKI Harry	Confignon	*
19	STUCKI Katja	"	AQ
20	STUCKI Margarete	"	*
21	STUCKI Petra	"	HJ
22	WARRILOW Julie	Haut-Thoiry	*
23	WEISSE Arno	Chambesy	HV
24	WEISSE Bernhard	"	*
25	WINKLER Christophe	Thoiry	HV

Les gagnants recevront leur prix par le courrier interne ou par la poste.

Toutes nos félicitations à tous les gagnants et un regret sympathique à ceux qui n'ont pu gagner un prix malgré qu'ils aient fourni toutes les réponses correctes !

(Tous les arbres qui furent le sujet de ce concours seront sous peu munis d'étiquettes botaniques, indiquant les noms en latin, français et anglais, ainsi que les familles botaniques et les régions d'origine.)